

5.00 crédits


30.0 h

Q2

**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Enseignants	de Clippele Marie-Sophie ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Le cours a pour but de familiariser l'étudiant.e avec des textes juridiques, traitant des thèmes généraux du droit public et privé (doctrine, jurisprudence, législation, courriers, ...) et de le sensibiliser à la culture juridique flamande (comment approcher la réalité flamande, sinon d'abord par sa langue en tant que prisme à travers lequel toute collectivité appréhende le monde?). L'objectif général d'apprentissage consiste également à initier les étudiant.e.s à la pratique juridique (par exemple, introduction à certaines méthodes, professions et procédures juridiques).</p> <p>Conçu de façon active, il devrait permettre à l'étudiant.e, au terme de l'année, d'acquérir un minimum de vocabulaire technique, non de façon désincarnée mais sur base du contact direct avec des écrits juridiques ciblés, de comprendre un texte en néerlandais dans les matières enseignées et de s'exprimer sur les sujets vus au cours.</p> <p>L'objectif du cours est ainsi la compréhension et la connaissance tant passive que, dans la mesure du possible active, du néerlandais juridique. De la sorte, l'étudiant.e ayant suivi le cours de néerlandais usuel et le cours de néerlandais juridique aura acquis les compétences nécessaires pour suivre un cours juridique en néerlandais en BLOC 3, remplissant ainsi les objectifs d'apprentissage des langues au sein de la Faculté de droit.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation se base en partie sur l'évaluation permanente de la participation active pendant les séances en petits groupes et en partie sur un examen écrit.</p> <p>L'examen comprend trois parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une série de questions de vocabulaire issus de textes vu au cours et de la liste de vocabulaire de base 2. Une série de questions sur le contenu du cours (séances en auditoire et séance en petits groupes) 3. Une série de questions qui examinent la compréhension d'un nouveau texte (son genre, sa structure, sa portée ou son contenu). Ce nouveau texte est de même sorte et dans une thématique similaire que celles vues au cours, les questions posées sont également comparables à celles soulevées en cours <p>La présence est obligatoire pour les séances en petits groupes. En cas de deux absences aux séances en petit groupe, un travail de remplacement doit être réalisé (également si une des deux absences est injustifiée). Deux absences injustifiées aux séances en petits groupes peuvent conduire à une note 0A pour le cours.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le cours est dispensé au travers de séances en grand auditoire, ainsi qu'une série de séances données en petits groupes.</p> <p>Les cours requièrent une présence obligatoire, une préparation et une participation actives des élèves (30 heures, deux heures de cours par semaine au second quadrimestre).</p> <p>Les étudiant.e.s qui ont suivi le cours de néerlandais usuel au BAC1 dans le module "débutants" sont tenus de suivre un module néerlandais intermédiaire (30 heures, deux heures de cours par semaine) au premier semestre, qui les prépare à suivre les cours de néerlandais juridique au second semestre.</p>
Contenu	<p>Dans la mesure du possible, les élèves sont répartis en petits groupes en fonction de leur niveau de néerlandais usuel.</p> <p>Au début du semestre, un syllabus sera disponible à la reprographie. Le cours est composé de plusieurs thématiques (environ 4 au total, réparties en 12 chapitres alternant les séances en auditoire et les séances en petits groupes) et une liste de vocabulaire juridique de base.</p> <p>Les chapitres repris dans les cours en petits groupes contiennent (i) des textes juridiques, et (ii) des exercices sur la compréhension du contenu et du vocabulaire de ces textes. Au cours du semestre, des documents de lecture supplémentaires peuvent être mis à disposition des étudiants via Moodle.</p> <p>Les étudiants doivent lire et préparer les textes et les exercices du chapitre pertinent à l'avance. Ceux-ci sont ensuite discutés lors des séances en petits groupes. Une participation active des étudiants est requise lors de ces séances.</p>

Faculté ou entité en charge:	DRTB
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	3	BDROI1153	
Bachelier en droit français-anglais (et français-anglais-néerlandais)	DRAB1BA	3	BDROI1153	